

GAM – LETTRE FFGym n°1 – Novembre 2019

1. Niveau de pratique Performance - Totaux de référence

| INDIVIDUELS | Programme | Total de référence 2020 |
|----------------------------|------------------|-------------------------|
| Nationale A 10 ans | Imposés 4 à 6 | 61 points |
| Nationale A 11 ans | Imposés 4 à 6 | 64 points |
| Nationale A 12 ans | Imposés 4 à 6 | 66 points |
| Nationale A 13 ans | Imposés 4 à 6 | 68 points |
| Nationale A 14 ans | Imposés 4 à 6 | 68 points |
| Nationale A 15 ans | Code FIG Junior | 59 points |
| Nationale A 16 ans | Code FIG | 60 points |
| Nationale A 17 ans | Code FIG | 60 points |
| Nationale A 18 ans | Code FIG | 60 points |
| Nationale A 19 - 21 ans | Code FIG | 62 points |
| Nationale A 22 ans et plus | Code FIG | 62 points |
| Nationale B 15 ans | Imposés 4 à 6 | 70 points |
| Nationale B 16 - 17 ans | Code FIG aménagé | 60 points |
| Nationale B 18 ans et plus | Code FIG aménagé | 62 points |

| ÉQUIPES | Programme | Total de référence 2020 |
|--|------------------|-------------------------|
| Nationale A par équipes 12 ans et plus | Code FIG | 264 points |
| Nationale A par équipes 10-11 ans | Imposés 4 à 6 | 194 points |
| Nationale A par équipes 10-13 ans | Imposés 4 à 6 | 196 points |
| Nationale A par équipes 10-15 ans | Imposés 4 à 6 | 205 points |
| Nationale B par équipes 12 ans et plus | Code FIG aménagé | 180 points |

2. Principes de qualification pour les finales nationales

- ✓ Prise en compte du total de référence à concurrence du nombre maximal d'individuels ou d'équipes pouvant être qualifiés (nombre déterminé début 2020 sur la base du volume total engagements nominatifs réalisés par les clubs).
- ✓ S'il y a trop d'individuels ou d'équipes qui atteignent le total de référence, c'est le classement vertical national qui est pris en compte.
- ✓ Si le nombre d'individuels ou d'équipes atteignant le total de référence est inférieur au nombre maximal d'individuels ou d'équipes pouvant être qualifiés, des qualifications complémentaires peuvent être proposées sur la base du classement vertical national, sur décision de la commission nationale spécialisée et sans obligation de compléter les qualifications pour arriver au nombre maximal possible.
- ✓ Les demandes de qualification pour les départements et régions d'outre-mer sont prises en compte sur le classement vertical national ou en complément de qualification.
- ✓ Répartition dans les différentes divisions en fonction du classement vertical national.

3. Précisions sur le jugement des imposés – brochure des programmes GAM

- ✓ Page 35 (cheval d'arçons) :
Les fautes d'exécutions lors des balancés, faux ciseaux et ciseaux **sont des DEDUCTIONS (Jury E)** et non des pénalités (jury D)
- ✓ Page 73 (saut) :
Grille des sauts pour les catégories AVENIR ET ESPOIR avec 1 tremplin.
Groupe 1 saut à 8 pts : il faut lire "lune salto avant **groupé** avec 1/2 tour " et non carpé, la position corps carpé est en dessous à 8,5 pts.

4. Précisions sur le jugement du Top 12

Pour la petite et la finale Top 12 GAM, 4 juges de clubs + 2 juges convoqués. Les juges de club notent l'exécution, et les juges convoqués notent la difficulté et l'exécution. La note finale d'exécution est la moyenne des quatre notes intermédiaires.

5. Rappel – Date limite d'engagement

Pour toutes les catégories compétitives à finalité nationale – compétitions en équipe et en individuel des niveaux de pratique Fédéral et Performance – la date limite d'engagement est fixée au **6 janvier 2020**.

Ces engagements sont à réaliser pour la première étape compétitive : compétition de niveau départemental ou inter-départemental ou régional en fonction des catégories.

Les comités départementaux et régionaux sont chargés de la gestion de ces engagements et sont libres de définir la période correspondante, sous réserve de respecter la date limite nationale.